

LE SIDEL, met en place la Tarification Incitative.

LE CONSTAT



Notre poubelle noire contient encore trop de déchets recyclables et compostables.

Composition de la poubelle noire d'un habitant du SIDEL en 2022.



LES DÉCHETS DE LA POUBELLE NOIRE SONT DIRECTEMENT ENFOUIS AU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE PAVIE.

NOS OBJECTIFS



3
OBJECTIFS

- Diminuer la quantité d'ordures ménagères
- Maîtriser les coûts du service
- Moderniser le service de collecte

LA TARIFICATION INCITATIVE Au revoir la TEOM, bonjour la REOMI

AUJOURD'HUI



Calculée sur la valeur locative du logement

(TAXE FONCIÈRE)

Actuellement, le service public de collecte des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est calculée sur la valeur locative du logement. Elle apparaît dans la taxe foncière.

En tarification incitative, le financement du service évolue et prend en compte la quantité d'ordures ménagères produite par chaque foyer.

La TEOM sera **SUPPRIMÉE** et **REPLACÉE** par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

A HORIZON 2026



1 part fixe :
abonnement

1 part variable

ACCÈS AU SERVICE

- Collecte des déchets ménagers
- Traitement des déchets ménagers
- Déchèteries

Nombre de dépôts au delà du forfait

+
Forfait annuel de dépôts d'ordures ménagères

LA COLLECTE EN POINT DE TRI

Un même système de collecte sur tout le territoire

EN
2025

ORDURES MÉNAGÈRES

- Ouverture avec un badge
- Accessibles 7j/7
- Dépôt de 30 litres maximum dans des sacs fermés



TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Accessibles 7j/7
- En libre accès, sans badge
- Dépôt en vrac sans sac de 7h à 22h.



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

- Accessibles 7j/7
- En libre accès, sans badge
- Dépôt en vrac sans sac



UN BADGE POUR DÉVERROUILLER LA COLONNE D'ORDURES MÉNAGÈRES



Le badge déverrouille uniquement la colonne à ordures ménagères et comptabilise le nombre d'ouvertures pour chaque foyer.



2 badges par foyer et application sur smartphone.



Le badge fonctionnera sur tous les points de tri du territoire du SIDEL.

LE TRI DES BIODÉCHETS

À partir du 1er Janvier 2024, nous avons l'obligation de trier nos biodéchets.

Le SIDEL vous accompagne :

Vous avez un jardin ?



Je réserve mon kit à 10 € sur : www.syndicats-lectoure.com.

Vous n'avez pas de jardin ?



Je m'inscris sur une aire existante, ou j'initie un projet dans ma commune en contactant le SIDEL au 05.62.68.71.44.

Un doute ? Une question ?

Contactez nous au 05.62.68.71.44 ou sur contact@syndicats-lectoure.com

Pour s'inscrire à notre newsletter, rendez-vous sur www.syndicats-lectoure.com.